

Mutualisation-externalisation et licenciements : la direction passe en force au groupe Marie Claire

« Touche(z) pas à nos po(s)tes ! » Malgré les tentatives de mise en place de médiation et les actions en justice que le CSE a dû engager, faute de respect des instances et de dialogue social digne de ce nom, la direction du groupe Marie Claire passe en force pour exécuter son projet de « Mutualisation et externalisation de la fonction de secrétaire de rédaction » lancé le 12 janvier 2023. En clair : sous-traiter les services Secrétariat de rédaction des magazines *Marie Claire*, *Marie Claire Maison*, *Avantages*, *Cosmopolitan* à la société COM'Press, en licenciant cinq SR, un SGR et en modifiant trois postes restant de SGR.

« Zéro concertation. Quitte à démanteler encore un peu plus les rédactions et à menacer la qualité éditoriale », dénoncent le SNJ et le SNJ-CGT, soutenus par les rédactions du groupe qui – fait rare dans ce groupe familial où l'on ne fait pas de vague – ont manifesté leur désaccord depuis janvier, et dernièrement le 4 septembre, lors d'un CSE extraordinaire, en brandissant devant leur direction des affichettes :

- « Les salariés avec leur CSE »
- « La mauvaise foi ne tient pas lieu de dialogue social ! »
- « Stratégie Marie Claire : les chiffres ont de la valeur, l'humain, non ! »
- « Flex office, externalisation, mutualisation, stop à la casse »
- « GMC : Surtout pas de journalistes ! »
- « Vous n'entendez pas, mais on ne se taira pas »
- « Les SR, et après ? À qui le tour ? »
- « Des idées, des investissements, pas des licenciements ! »
- « Marie Claire invente le dialogue social sans salariés »
- « Marie Claire : Le mépris haut et clair »
- « Dialogue social : Marie (pas) Claire »
- « Marie Claire soutient le MLF : Mépris, Licenciements, Foutage de g... »
- « Pourquoi pas de négociations ni de médiation ? »
- « Politique sociale Marie Claire : licencier les vieux ! »

Des salariés et des élus portant désormais sur leur d'accès badge au groupe un message « Touche(z) pas à nos po(s)tes ! », qui sont écœurés par la brutalité d'une direction qui poursuit à bas bruit sa politique de « mini-plans » de licenciements de moins de dix salariés – le dixième en sept ans ! – avec pour résultat une réduction d'un tiers des effectifs.

Mépris et flou organisationnel. La direction, qui refuse tout dialogue et n'entend rien prévoir sur l'accompagnement des salariés licenciés (cinq sur six sont âgés de plus de 56 ans !), a été incapable de transmettre les informations légales précises sur l'évaluation actuelle et future de la charge de travail de ce projet, et la prévention des risques psychosociaux... pourtant bien réels et pointés par son propre expert, mandaté en juillet, qui lui avait conseillé une médiation !

Le CSE, qui avait assigné en mars la direction en justice avec le soutien du SNJ et du SNJ-CGT, a obtenu gain de cause en première instance le 22 mai auprès du tribunal de Nanterre. Mais la direction de Marie Claire a fait appel et, sans transmettre tous les documents ordonnés pas le juge ni attendre la nouvelle décision du tribunal suite à la nouvelle assignation auquel le CSE a de fait été contraint cet été, elle entend se débarrasser sans discussion de ses salariés trop encombrants.

Le 14 septembre 2023.